

Maison individuelle et projet d'aménagement extérieur : mode d'emploi

Publié le 27.06.2013 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Construire une piscine, aménager son jardin, créer une terrasse, s'équiper de capteurs solaires, récupérer l'eau de pluie... Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle et souhaitez profiter des beaux jours pour concrétiser un projet d'aménagement de votre habitat ? Retrouvez sur www.service-public.fr toutes les fiches pratiques pour faciliter vos démarches et réaliser votre projet dans les règles et le respect des droits de vos voisins.

Avant d'engager des aménagements extérieurs, vous pouvez consulter d'abord les fiches concernant :

- la [piscine privative](#),
- les [annexes extérieures](#),
- les [travaux et réparations](#).

Vous trouverez également des réponses aux questions que vous vous posez sur l'installation dans votre jardin :

- d'un [jacuzzi](#),
- d'une [caravane](#),
- d'un [mobile home \(résidence mobile de loisirs\)](#).

Pour découvrir des solutions d'équipements écologiques, le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr) vous propose d'autres fiches portant sur :

- la [récupération de l'eau de pluie](#),
- les [toitures photovoltaïques](#),
- les [capteurs solaires](#).

Des réponses concrètes à certaines questions plus pointues vous sont par ailleurs données :

- [peut-on boire ou cuisiner avec l'eau de pluie ?](#),
- [la vente d'électricité photovoltaïque par un particulier est-elle imposable ?](#),
- [faut-il déclarer une installation de récupération d'eau de pluie ?](#).

Enfin, pour tout savoir sur les droits des voisins, plusieurs fiches sont à votre disposition :

- [nuisances sonores](#),
- [bornage de terrain](#),
- [création d'ouvertures](#),
- [servitude de passage](#),
- [mur mitoyen](#),
- [plantations](#).

Pour en savoir plus : [Vie pratique dans un logement](#)